

Je me fais l'interprète de tous les honorables députés, j'en suis sûr, en exprimant notre reconnaissance du rôle que le Canada a eu l'honneur de jouer afin de préserver la liberté de l'humanité dans ce grand conflit. C'est avec un sentiment de légitime fierté que nous songeons au rôle joué par nos armées, ainsi que par celles de nos alliés et associés; aux services insignes rendus par notre armée, notre marine, notre aviation et la marine marchande.

Hier, le premier ministre a reconnu, j'en suis sûr, que pendant la guerre la marine marchande faisait partie de nos services combattants. Ainsi que le démontrent ses observations, il s'est rendu compte qu'elle était sur un pied d'égalité avec les autres armes.

Hier soir, l'honorable député de Vancouver-Burrard a soutenu une très belle thèse, signalant que ces matelots sont victimes d'injustices, ce que personne ne niera, j'imagine. Ce soir, l'honorable député de Queens-Lunenburg a souligné un détail dont l'honorable député de Gaspé a également fait mention. Je ne m'y attarde pas, mais je signale au ministre la façon injuste dont on a traité ces hommes.

Hier soir, le ministre a parlé des prestations qu'avaient touchées les marins marchands. Je le reconnais, mais ce qu'ils ont touché est loin d'être proportionné aux services qu'ils ont rendus à notre pays. L'une des principales plaintes vient des jeunes qui ont servi dans la marine marchande. Dans ma circonscription, beaucoup de jeunes gens, au lieu de prendre du service dans l'aviation ou l'armée, se sont engagés dans la marine marchande. Leurs services étaient requis. On leur avait dit qu'ils accomplissaient le même devoir patriotique que s'ils s'engageaient dans une autre arme. Aujourd'hui, ces jeunes gens désirent suivre des cours universitaires, mais ils n'ont pas droit aux \$60 que touchent ceux qui ont servi dans les autres armes. Certains de ces jeunes gens ont servi à bord de navires qui ont été torpillés. Ils ont traversé l'Atlantique pendant les jours les plus sombres. Aujourd'hui, ils suivent des cours à l'université, à côté de gens qui n'ont jamais quitté le Canada. Ces jeunes gens touchent \$60 par mois, mais ceux qui ont servi dans la marine marchande et désirent terminer leurs études ne reçoivent rien. C'est là, à mon sens, une façon très injuste de les traiter.

Hier soir, le ministre a parlé de l'indemnité de 10 p. 100. Il sait sans doute que tous les matelots du commerce ne l'ont pas touchée. Sauf erreur, ceux qui ont servi à bord de vaisseaux de pays alliés n'ont pas touché cette indemnité, bien qu'ils fussent Canadiens. Toutefois, les militaires qui ont servi dans les

armées alliées ont obtenu les mêmes avantages que ceux qui ont servi dans notre armée. C'est donc une grande injustice que de traiter ainsi ces marins.

Le ministre a également mentionné le fait que l'on fournissait les soins médicaux et dentaires aux matelots du commerce. Cependant, nous savons tous que les seuls soins dentaires qu'ils recevaient consistaient en l'extraction de dents; on ne s'occupait pas de réparer leurs dents. En outre, la marine marchande compte des hommes d'un certain âge que les dures traversées de l'Atlantique ont épuisés. Ces hommes ne peuvent bénéficier des dispositions de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, ni acheter de petits lopins de terre à moins de toucher une pension. En outre, ceux qui ont servi dans la marine marchande ne jouissent pas de la priorité accordée, dans le service civil, aux anciens combattants, ce qui, à mon sens, est l'un des plus grands avantages dont bénéficiaient les ex-militaires.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur la question, étant donné que je l'ai déjà traitée. J'espère que le ministre et son service examineront ce point. L'an dernier, les membres du comité des affaires des anciens combattants s'attendaient qu'on s'en occuperait. Le ministre répondra sans doute qu'il n'a fait aucune promesse en ce sens, mais s'il veut bien se reporter au compte rendu des délibérations de ce comité, il constatera qu'on a promis,—il ne s'agissait peut-être pas du ministre,—d'améliorer le sort de ces anciens marins. Je déclare au ministre que le comité des affaires des anciens combattants aurait insisté l'an dernier pour qu'on fit droit à ces gens, s'il avait prévu qu'ils dussent attendre deux ans pour obtenir de si piètres résultats. Je suis sûr d'exprimer le sentiment de tous les honorables députés qui faisaient partie de ce comité, quel que soit leur parti.

M. CROLL: Je n'ajouterai qu'un mot au sujet des marins du commerce. Les observations que l'honorable député de Royal vient de formuler confirment mon avis sur les intentions du comité des affaires des anciens combattants. J'ai eu l'occasion depuis lors de parcourir le compte rendu. Le ministre conviendra sans doute que le comité a été victime d'un malentendu. Nous avons l'intention d'accorder aux marins du commerce des avantages correspondant à ceux dont bénéficiaient les militaires.

M. BROOKS: En effet.

M. CROLL: Nous avons exprimé cette intention. Le comité était surchargé de travail à la mi-juillet. La session tirait à sa